ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1711

présenté par M. Bazin et Mme Serre

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 74, insérer les deux alinéas suivants :

« La programmation des crédits pour les infrastructures est prévue selon le tableau suivant :

(En millions d'euros courants)

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
2285	2285	2285	2285	2285	2285	2290	16 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 2017, il n'y a pas de programmation pluriannuelle (alors qu'auparavant elle se faisait avec une visibilité de 3 à 5 ans) pour les infrastructures (« entretien domaine infra »). En découle un manque de visibilité alors que cela impacte directement les conditions de vie de nos militaires.

Afin d'éviter que ces investissements nécessaires ne soient renvoyés après 2027, cet amendement propose donc une déclinaison annuelle au prorata de la programmation des besoins associés aux soutiens.